



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 119 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme :

application des instruments relatifs aux droits de l'homme

État du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage contient des recommandations adoptées par son Conseil d'administration à sa huitième session, tenue à Genève du 20 au 24 janvier 2003, et que le Haut Commissaire aux droits de l'homme, au nom du Secrétaire général, a approuvées le 3 février 2003. Le présent rapport met à jour le rapport du Secrétaire général transmis à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-huitième session (E/CN.4/2003/83 et Add.1) ainsi que le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session (A/57/308).

* A/58/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat du Fonds	1	3
II. Gestion du Fonds et Conseil d'administration	2–3	3
III. Bénéficiaires	4	3
IV. Cycle d'approbation des aides financières	5–6	4
V. Paiement des contributions	7	4
VI. Huitième session du Conseil d'administration	8–27	4
VII. Approbation et application des recommandations	28–29	7
VIII. Vingt-huitième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage	30–33	9
IX. Évaluation des besoins	34–35	9
X. Collecte de fonds pour la huitième session du Conseil d'administration	36–40	10
XI. Comment verser des contributions au Fonds	41–45	10
Annexes		
I. Critères et règles de sélection des bénéficiaires		13
II. Contributions mises à la disposition du Conseil d'administration du Fonds ou annoncées au titre de ses huitième et neuvième sessions		15
III. Répartition géographique des aides versées au titres de voyages et de projets		18
IV. Aides au titre de voyages et de projets accordées à sa huitième session par le Conseil d'administration pour permettre la participation à la vingt-huitième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage		19

I. Mandat du Fonds

1. Par sa résolution 46/122 en date du 17 décembre 1991, l'Assemblée générale a établi le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage en vue, d'une part, de recueillir les contributions volontaires provenant de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'autres entités privées et publiques et de particuliers et, d'autre part, d'aider les représentants d'organisations non gouvernementales de différentes régions qui s'occupent des questions relatives aux formes contemporaines d'esclavage à participer aux délibérations du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage en leur fournissant une assistance financière, et d'apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

II. Gestion du Fonds et Conseil d'administration

2. En application de la résolution 46/122, le Fonds est administré conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies se rapportant aux fonds généraux d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire, par le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et assisté par un Conseil d'administration.

3. Le Conseil d'administration se compose de cinq personnes qui ont l'expérience voulue dans le domaine des droits de l'homme et, en particulier, des formes contemporaines d'esclavage, et qui siègent à titre personnel. Les membres actuels du Conseil, nommés par le Secrétaire général pour un mandat renouvelable de trois ans, en consultation avec le Président de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable, sont les suivants : Swami Agnivesh (Président), Theo van Boven, Cheikh Saad-Bouh Kamara, Tatiana Matveeva et José de Souza Martins.

III. Bénéficiaires

4. Selon les critères de sélection adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122 (voir aussi l'annexe I sur les critères, pratiques et directives), peuvent bénéficier du Fonds : a) des représentants d'organisations non gouvernementales s'occupant des formes contemporaines d'esclavage, qui, de l'avis du Conseil d'administration, ne seraient pas en mesure d'assister aux sessions du Groupe de travail sans l'assistance fournie par le Fonds et qui pourraient aider le Groupe de travail à comprendre de manière plus approfondie les problèmes liés aux formes contemporaines d'esclavage; et b) des personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

IV. Cycle d'approbation des aides financières

5. Les demandes de prise en charge des frais de voyage et de financement de projets pour 2004 doivent être présentées au plus tard le 15 septembre 2003, en vue d'être examinées par le secrétariat du Fonds et du Conseil. Les demandes recevables seront examinées par le Conseil à sa prochaine session, en janvier 2004. À cette session, le Conseil adoptera des recommandations qui seront soumises à l'approbation du Haut Commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général. Les aides devraient être versées en février/mars 2004. Les bénéficiaires doivent ensuite rendre compte de façon satisfaisante, justificatifs à l'appui, le 1er novembre 2004 au plus tard, de l'emploi des fonds qui leur auront été versés pour financer des projets. Aucune nouvelle aide ne peut être envisagée tant qu'il n'a pas été rendu compte convenablement de l'emploi des aides préalablement versées.

6. Des informations détaillées relatives à la recevabilité de nouvelles demandes, au processus de sélection, au paiement des aides financières, ainsi qu'au contrôle et à l'évaluation opérés par le Conseil et par son secrétariat, sont disponibles dans le précédent rapport adressé à l'Assemblée générale (A/57/308, par. 6 à 10).

V. Paiement des contributions

7. Afin de satisfaire aux exigences du cycle d'approbation des aides financières susmentionnées et pour répondre aux nouvelles demandes de financement d'une année donnée, les contributions volontaires nouvelles doivent être versées au Fonds d'ici à la fin de 2003, de façon à être dûment comptabilisées par le Trésorier de l'ONU bien avant la session annuelle du Conseil. Les contributions qui n'auront pas été comptabilisées avant la session du Conseil seront examinées par lui à sa session annuelle suivante.

VI. Huitième session du Conseil d'administration

8. Au cours des 10 séances de sa huitième session, le Conseil d'administration du Fonds a examiné des informations établies par son secrétariat concernant les aides financières versées de 1999 à 2002, les demandes d'aide financière nouvelles au titre des voyages et des projets, la situation financière du Fonds, y compris les nouvelles contributions versées ou annoncées (voir annexe II, sect. A) et l'état d'application des recommandations qu'il avait approuvées en 2002. Le Conseil a rencontré le Haut Commissaire aux droits de l'homme, le Haut Commissaire adjoint aux droits de l'homme, ainsi que des représentants de gouvernements donateurs, d'autres gouvernements intéressés et de l'Organisation internationale du Travail et des fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'occupant de questions intéressant le Conseil.

Examen des aides financières accordées à des projets

9. Le Conseil d'administration a examiné le rapport analytique et le rapport financier relatifs à l'utilisation des aides financières, pour des voyages et des projets, versées de 1999 à 2002 et a adopté des recommandations à leur sujet.

Examen des directives applicables aux aides financières

10. Dans l'hypothèse où une victime, bénéficiant de la prise en charge des frais de voyage, serait accompagnée d'un responsable de projet, le Conseil d'administration a recommandé de donner pour instruction à ce dernier d'accorder la priorité au témoignage de la victime, conformément aux recommandations du Groupe de travail. Le Conseil a recommandé, pour des raisons de sécurité, de proposer d'emblée aux victimes d'être citées dans les rapports du Fonds sous des pseudonymes, si elles le souhaitent.

11. En vue de diffuser plus largement l'information sur les moyens qu'ont les victimes de demander la prise en charge de leurs frais de voyage, le Conseil a recommandé que la note d'information sur le Fonds, les formulaires de demande, les critères de sélection, ainsi que les directives du Fonds soient diffusés en tant que documents de séance lors de la session annuelle du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage.

12. Le Conseil a souligné qu'il demeure soucieux de l'égalité des sexes, lorsqu'il étudie les demandes de prise en charge des frais de voyage et lorsqu'il modifie ses formulaires de candidature et ses directives.

13. Après consultation du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Conseil a pris en compte l'augmentation du coût de la vie à Genève, comme l'illustre l'allocation journalière de subsistance, et a recommandé de faire passer de 150 à 175 francs suisses l'allocation accordée aux bénéficiaires de la prise en charge des frais de voyage.

Recommandations relatives aux aides financières

14. Le Conseil d'administration a examiné 37 demandes d'aide financière au titre de voyages, représentant environ 85 800 dollars des États-Unis, et 55 demandes d'aide financière en vue de projets, représentant environ 743 990 dollars.

15. Les aides financières au titre des projets et des voyages conformes aux dispositions de la résolution 46/122 de l'Assemblée générale et à d'autres critères de sélection déjà approuvés (voir annexe I) aideront des organisations non gouvernementales de 16 pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe. Conformément au mandat du Fonds, les recommandations du Conseil d'administration portent sur les aides versées à des représentants d'organisations non gouvernementales de différentes régions du monde, s'occupant des problèmes soulevés par les formes contemporaines d'esclavage, pour participer aux délibérations du Groupe de travail; des aides pourront aussi être versées par des mécanismes existants d'assistance, de secours humanitaires, d'aide juridique et financière, à des personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés, en raison de formes contemporaines d'esclavage.

16. Lorsqu'il a émis ses recommandations relatives à de nouvelles aides financières au titre de voyages, le Conseil avait pris en compte le thème central de la vingt-huitième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage (tenue du 16 au 20 juin 2003), laquelle portait sur les « formes contemporaines d'esclavage liées et dues à la discrimination, en particulier fondée

sur le sexe » (telles que les mariages forcés, les mariages précoces et la vente d'épouses).

17. Le Conseil d'administration a recommandé d'allouer 21 995 dollars au titre de huit nouvelles aides financières pour des voyages (voir annexe III, figure 1, et annexe IV.A). Toutes les aides versées au titre de voyages ont été décaissées avant la vingt-huitième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, sous réserve que les conditions dont ces aides sont assorties aient été satisfaites et que les bénéficiaires aient obtenu un visa à temps.

18. Le Conseil a également recommandé un versement de 130 920 dollars des États-Unis au profit de 28 nouveaux projets (voir annexe III, figure 2, et annexe IV.B).

19. Conformément aux règles des Nations Unies régissant les fonds généraux d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire, il a été décidé de réserver 13 % du montant estimatif des dépenses annuelles en 2003 pour les dépenses d'appui au programme relatives à la gestion du Fonds et d'affecter 15 % de ce même montant à une réserve pour l'exercice suivant (2004).

Coopération avec le Groupe de travail

20. Le Conseil a recommandé que le paiement de frais de voyage soit autorisé pour permettre au Président ou à un autre membre du Conseil d'administration de participer à la vingt-huitième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage en vue de présenter le rapport sur le Fonds, de rencontrer et présenter au Groupe de travail les bénéficiaires des aides versées au titre des voyages assistant à la session et de communiquer au Groupe de travail des informations sur les aides financières aux projets et sur la situation financière du Fonds. M. Kamara a assisté à la session, communiqué les informations actualisées sur le Fonds et rencontré les bénéficiaires des aides versées au titre de voyages et de projets.

21. Le Conseil a recommandé que le secrétariat continue à l'informer des domaines prioritaires définis par le Groupe de travail, de façon qu'il puisse les prendre en considération lors de la sélection des bénéficiaires des aides versées au titre de voyages.

Recommandations du Conseil pour la période entre les sessions

22. Le Conseil d'administration a recommandé que des dispositions continuent à être prises dans le plan de dépenses 2004, dans des limites bien définies, pour permettre aux membres du Conseil d'administration, dans leur région, ou de son secrétariat de se rendre sur le lieu de réalisation des projets subventionnés par le Fonds, afin de mieux apprécier le travail accompli ou prévu. Un rapport sur de telles visites devrait alors être rédigé par Conseil ou le secrétariat et communiqué à tous les membres du Conseil.

23. Le Conseil d'administration a recommandé qu'une fiche d'information sur les activités du Fonds soit établie par le Haut Commissariat aux droits de l'homme, pour information, avec un tirage suffisant pour une large diffusion. Le Conseil a également recommandé que la fiche d'information No 14 du Haut Commissariat, sur

les formes contemporaines d'esclavage, soit révisée afin d'inclure des références aux activités du Fonds et du Conseil d'administration. Par ailleurs, le Conseil a recommandé que son secrétariat établisse une brochure pour information et pour favoriser la collecte des fonds, en s'inspirant de celle établie par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des populations autochtones.

24. Le Conseil a recommandé que soit faite une déclaration à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour l'abolition de l'esclavage, si possible en commun avec d'autres organes compétents des Nations Unies ainsi que des partenaires, notamment des écoles.

25. Le Conseil d'administration a poursuivi l'examen de plusieurs problèmes que soulèvent les formes contemporaines d'esclavage, en tenant compte de la Déclaration et du Programme d'action de Durban adoptés à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Le Conseil a souligné que, quand il a été amené à adopter des recommandations s'agissant des aides financières, il a toujours pris en considération, parmi d'autres violations des droits de l'homme, le fait que les victimes des formes contemporaines d'esclavage étaient souvent aussi victimes de discrimination raciale, y compris de discrimination fondée sur le système des castes.

26. Le Conseil a recommandé d'introduire dans les directives du Fonds et dans les formulaires de candidature une clause de non-discrimination, stipulant que les organismes candidats doivent prouver qu'ils viennent en aide aux victimes et à leurs familles sans opérer quelque discrimination que ce soit en raison de leur race, de leur couleur, de leur sexe, de leur religion, de leur opinion politique ou autre, de leur origine nationale ou sociale, de leur richesse, de leur naissance ou de toute autre caractéristique.

27. Compte tenu du surcroît de charge de travail causé par l'augmentation du nombre des demandes reçues, le Conseil d'administration a recommandé de veiller à la création des postes supplémentaires d'administrateur et d'agent des services généraux, avec les équipements nécessaires, éventuellement par prélèvement dans le budget des dépenses d'appui au programme, afin que le Fonds et le Conseil d'administration puissent disposer des services adéquats.

VII. Approbation et application des recommandations

28. Le 3 février 2003, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a approuvé, au nom du Secrétaire général, toutes les recommandations adoptées par le Conseil d'administration à sa huitième session. Au 28 juillet 2003, toutes les aides financières au titre des projets et des voyages avaient été versées, et leurs bénéficiaires ont assisté à la vingt-huitième session du Groupe de travail. L'examen d'un petit nombre de demandes a été ajourné jusqu'à réception des éléments d'information complémentaires que le Conseil a demandés à leurs auteurs.

29. Le Conseil a noté avec satisfaction que, grâce aux nouvelles contributions versées par les donateurs réguliers ou nouveaux, aux appels lancés par le Haut Commissaire, le Conseil et le secrétariat du Fonds, et aux recommandations de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, il avait pu

recommander 36 nouvelles aides financières en 2003. Les statistiques sur le nombre de demandes de prise en charge des frais de voyage et de financement de projets qui ont été reçues et les montants demandés, ainsi que le nombre d'aides que le Fonds a attribuées et les montants qu'il a alloués depuis 1997 – année où le Conseil a accordé des aides pour la première fois – sont présentés dans le tableau suivant.

Statistiques sur les aides financières au titre des voyages et des projets accordés de 1997 à 2003

<i>Année</i>	<i>Type d'aide</i>	<i>Nombre de demandes recevables enregistrées^b</i>	<i>Montants demandés (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre d'aides approuvées</i>	<i>Montants alloués (dollars É.-U.)</i>
1997	Voyages	–	–	6	13 600
	Projets			3	10 250
1998 ^a		–	–	–	–
1999	Voyages	10	100 000	10	13 505
	Projets	23	800 000	5	27 000
2000	Voyages	43	113 059	17	30 800
	Projets	25	552 236	17	83 500
2001	Voyages	33	73 000	13	25 715
	Projets	23	330 000	18	148 700
2002	Voyages	39	80 000	7	14 046
	Projets	39	600 000	21	121 000
2003	Voyages	37	85 800	8	21 995
	Projets	55	743 990	28	130 920

^a En 1997, la totalité des crédits (23 850 dollars) avait été épuisée dans l'allocation d'aides financières et aucune nouvelle contribution n'avait été versée en 1998.

^b Près de 50 autres demandes reçues chaque année sont irrecevables, parce qu'elles ne relèvent pas de la compétence du Fonds, arrivent après la date limite fixée ou sont incomplètes.

VIII. Vingt-huitième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage

30. À sa vingt-huitième session, le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage était saisi du rapport du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme sur l'état du Fonds (E/CN.4/2003/83 et Add.1).

31. M. Kamara, membre du Conseil d'administration, a pu assister à la session, y présenter la documentation disponible et les bénéficiaires d'aides financières au titre de voyages qui participaient à la session, ainsi qu'y rendre compte de la situation financière du Fonds.

32. Le Groupe de travail s'est félicité de la participation, à sa vingt-huitième session, de six représentants d'organisations non gouvernementales financées par le Fonds, qui travaillent dans différents pays en Afrique, aux Amériques, en Asie et en Europe – notamment des victimes de formes contemporaines d'esclavage – et a salué leur précieuse contribution aux travaux du Groupe. Il a également invité le Conseil à continuer de favoriser la participation à la session annuelle du Groupe de travail de particuliers et d'organisations provenant du plus grand nombre de pays possible, conformément aux priorités fixées dans son ordre du jour.

33. Le Groupe de travail s'est également félicité de constater que, sur la recommandation du Conseil, 28 aides financières au titre de projets avaient été payées par le Fonds à des organisations non gouvernementales locales qui s'occupent de questions relatives aux formes contemporaines d'esclavage et que quatre chefs de projet avaient assisté à sa session et y avaient fait un rapport oral sur la mise en oeuvre de leurs projets. Le Groupe de travail a salué la participation à sa session d'un membre du Conseil; a encouragé le Président du Conseil à assister à sa prochaine session ou à s'y faire représenter par un autre membre du Conseil et a exprimé son appui pour les travaux des membres du Conseil, notamment leurs activités de collecte de fonds. Il a remercié les gouvernements, les organisations, les syndicats et les particuliers, notamment les enfants des écoles, qui ont versé des contributions au Fonds et les a encouragés à continuer de le faire. Il a rappelé à ce sujet que l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/122, avait exhorté « tous les gouvernements » à réserver un accueil favorable aux demandes de contribution au Fonds et a demandé instamment à tous les gouvernements et aux organisations non gouvernementales, aux autres entités privées et publiques et aux particuliers de contribuer au Fonds afin de lui permettre de s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat pendant l'année 2004. Enfin, eu égard à l'importance qu'il y accorde dans ces travaux, le Groupe de travail a décidé de continuer l'examen de la situation et des activités du Fonds dès le début de sa vingt-neuvième session.

IX. Évaluation des besoins

34. Le montant total des demandes de subvention reçues s'élevait à environ 831 000 dollars en 2003. Le Conseil a seulement été en mesure de recommander le versement d'environ 175 000 dollars, soit moins de 20 % du montant total des demandes. De l'avis du Conseil d'administration, pour pouvoir satisfaire toutes ses nouvelles demandes prévues pour 2004 et s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat, compte tenu également du fait qu'il a recommandé le versement de la quasi-totalité des fonds disponibles à sa huitième session, le Conseil aurait besoin

de nouvelles contributions volontaires d'un montant d'au moins 300 000 dollars avant sa neuvième session, fin janvier 2004.

35. De nouvelles contributions ont d'ores et déjà été versées et des annonces de contributions ont été faites pour la neuvième session du Conseil (voir annexe II, sect. C et D).

X. Collecte de fonds pour la huitième session du Conseil d'administration

36. Le Conseil a adopté son budget révisé pour 2004 en tenant compte de l'augmentation tant du nombre de nouvelles demandes de subvention que du nombre de nouvelles contributions reçues en 2003.

37. Le Conseil a tenu sa réunion annuelle avec les gouvernements donateurs réguliers et nouveaux ainsi que d'autres gouvernements intéressés. La participation y a été encourageante, et des échanges de haut niveau y ont eu lieu. Le représentant du Japon a donné au Conseil des informations concernant une contribution annoncée pour 2003 et en passe d'être versée.

38. Le Conseil a constaté avec une grande satisfaction que de plus en plus d'écoliers, d'entités privées et de particuliers devenaient des donateurs réguliers du Fonds.

39. Par ailleurs, le Conseil s'est félicité des conseils du Haut Commissaire et du Haut Commissaire adjoint et du soutien qu'ils ont apporté aux activités du Conseil et du Fonds. Le Conseil a notamment accueilli avec satisfaction la volonté exprimée par le Haut Commissaire de le soutenir dans l'accomplissement de sa mission de collecte de fonds.

40. Le Conseil a recommandé que le secrétariat de la Commission des droits de l'homme continue à inviter le Bureau à donner la parole au Président ou à un membre du Conseil pour qu'il s'adresse brièvement à la Commission, afin de lui présenter le rapport du Secrétaire général sur le Fonds, de la tenir au courant des activités du Conseil et de la situation financière du Fonds, et d'inviter les donateurs à contribuer au Fonds.

XI. Comment verser des contributions au Fonds

41. Les contributions volontaires au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage peuvent être faites en portant, dans tous les cas, la mention « Pour le Fonds pour la lutte contre l'esclavage, compte SH » sur l'ordre de paiement :

- a) Par virement bancaire en dollars des États-Unis ou autres devises :

Office des Nations Unies à Genève

Compte No 485001802

J. P. Morgan Chase Bank, New York, NY 10004, États-Unis d'Amérique

Code SWIFT : CHASUS33

- b) Par virement bancaire en euros ou en Livres Sterling :

Office des Nations Unies à Genève
 Compte No 23961 901
 J. P. Morgan Chase Bank, Londres
 P. O. Box 440, Wollgate House, Coleman Street, Londres, Royaume-Uni
 Code SWIFT : CHASGB2L

- c) Par virement bancaire en francs suisses :

Fonds général de l'Office des Nations Unies à Genève
 Compte No 240-C0590160.0
 UBS
 8, Rue du Rhône, Genève 2, Suisse
 Code SWIFT : UBSWCHZH12A

- d) Par chèque libellé à l'ordre de l'Organisation des Nations Unies, adressé à :

Monsieur le Trésorier
 Office des Nations Unies à Genève
 Palais des Nations
 CH-1211 Genève 10
 Suisse

42. Afin que le secrétariat puisse assurer le suivi des versements et en informer le Conseil, l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme, la Sous-Commission et le Groupe de travail, les donateurs qui souhaitent verser une contribution volontaire sont invités à informer le secrétariat du Fonds de leur paiement aux coordonnées suivantes :

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies
 pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage
 Office des Nations Unies
 Palais des Nations
 CH-1211 Genève 10
 Suisse

Téléphone : + (41) (22) 917 91 64
 + (41) (22) 917 97 27
 + (41) (22) 917 91 45
 Télécopie: + (41) (22) 917 90 17

43. Comme le Conseil d'administration du Fonds l'a recommandé à sa huitième session, avec l'approbation du Haut Commissaire, agissant au nom du Secrétaire général, les donateurs sont invités à verser leurs contributions au Fonds à la fin novembre au plus tard afin qu'elles puissent être dûment comptabilisées par le Trésorier de l'ONU avant la session annuelle du Conseil, faute de quoi elles ne pourraient être examinées qu'à sa session annuelle suivante.

44. À sa vingt-huitième session, le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage a remercié les gouvernements, organisations, syndicats et particuliers, notamment les jeunes élèves, qui ont apporté une contribution au Fonds et les a encouragés à continuer de verser des contributions au Fonds. Il a également rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/122, avait

exhorté tous les gouvernements à réserver un accueil favorable aux demandes de contribution au Fonds; il a vivement engagé et encouragé ces gouvernements, ainsi que les organisations non gouvernementales, les autres entités privées et publiques et les particuliers à contribuer au Fonds, afin de lui permettre de s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat en 2004.

45. De l'avis du Conseil d'administration, pour pouvoir satisfaire toutes les nouvelles demandes prévues pour 2004 et s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat, le Conseil aurait besoin de nouvelles contributions volontaires d'un montant d'au moins 300 000 dollars avant sa neuvième session, qui doit se tenir fin janvier 2004.

Annexe I

Critères et règles de sélection des bénéficiaires

A. Aides financières au titre de voyages

46. Conformément aux critères établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, seuls pourront bénéficier du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage :

a) Des représentants d'organisations non gouvernementales de différentes régions s'occupant des formes contemporaines d'esclavage qui souhaitent participer aux délibérations du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage :

i) Qui sont considérés comme tels par le Conseil d'administration du Fonds;

ii) Qui, de l'avis du Conseil, ne seraient pas en mesure d'assister aux sessions du Groupe de travail sans l'assistance fournie par le Fonds;

iii) Qui pourraient aider le Groupe de travail à mieux comprendre les problèmes liés aux formes contemporaines d'esclavage.

b) Des personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

47. Le Conseil d'administration a également élaboré les pratiques et directives ci-après :

a) Les formulaires de demande d'aide au titre de voyages doivent être accompagnés d'une lettre de proposition de candidature et de recommandation signée par un responsable de l'organisation à laquelle appartient le demandeur (le demandeur ne doit pas être le signataire);

b) Le Conseil d'administration prend en considération le thème principal retenu par le Groupe de travail pour sa session annuelle aux fins de formuler ses recommandations concernant les aides au titre de voyages;

c) Les organisations non gouvernementales peuvent présenter une demande pour deux représentants au maximum;

d) Lors de la présentation des dossiers de candidature, les organisations non gouvernementales doivent tenir compte de la nécessité d'assurer un équilibre entre les sexes;

e) Le demandeur doit adresser par courrier aérien l'original de la demande dûment signée et datée;

f) Il convient de sélectionner des représentants en provenance de toutes les régions afin d'obtenir un panorama aussi large que possible des formes contemporaines d'esclavage dans le monde, comme le prévoit la résolution 2000/12 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme;

g) L'organisation doit fournir des renseignements concernant son statut juridique, l'année de sa constitution, son budget annuel et ses autres sources de financement, les formes contemporaines d'esclavage dont elle s'occupe, son

expérience ou ses compétences s'agissant des questions que doit examiner le Groupe de travail;

h) L'organisation doit préciser les responsabilités exercées en son sein par le demandeur et le thème de son exposé devant le Groupe de travail;

i) Les bénéficiaires de l'aide financière doivent présenter leur communication au nom de l'organisation qui a déposé le dossier de candidature;

j) Le Conseil n'examine pas les demandes pour lesquelles son secrétariat n'a pas reçu d'informations satisfaisantes après un second rappel.

B. Aides financières au titre de projets

48. Conformément aux critères établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, les aides du Fonds sont accordées en vue d'apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

49. De plus, le Conseil d'administration a élaboré les pratiques et directives ci-après :

a) Il peut être demandé au Fonds une somme maximale de 15 000 dollars des États-Unis pour une aide au titre d'un projet;

b) Il convient d'encourager les demandes en provenance de toutes les régions afin d'obtenir un panorama aussi large que possible des formes contemporaines d'esclavage dans le monde (résolution 2000/12 de la Sous-Commission);

c) Dans le cadre du projet, il y a lieu de tenir compte de l'équilibre entre les sexes;

d) Un responsable de l'organisation candidate doit adresser par courrier aérien l'original de la demande dûment signée et datée;

e) L'organisation doit fournir des renseignements sur ses activités actuelles et sur les formes contemporaines d'esclavage dont elle s'occupe;

f) S'il n'a pas été rendu compte de manière satisfaisante, par un rapport descriptif et financier, de l'utilisation d'une aide précédemment accordée, toute nouvelle aide reste en attente et ne peut être versée;

g) Les aides au titre de projets doivent être allouées en vue d'aider directement les victimes et les organisations non gouvernementales locales. Elles peuvent être acheminées par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales internationales, à condition que celles-ci ne conservent aucune partie de l'aide pour leurs propres activités;

h) Le Conseil n'examine pas les demandes pour lesquelles le secrétariat n'a pas reçu d'informations satisfaisantes après un second rappel;

i) Si l'organisation ne rend pas compte de manière satisfaisante, par un rapport descriptif et financier, de l'utilisation d'une aide, elle peut être priée de rembourser les sommes correspondantes.

Annexe II

Contributions mises à la disposition du Conseil d'administration du Fonds ou annoncées au titre de ses huitième et neuvième sessions

A. Contributions mises à la disposition du Conseil d'administration du Fonds à sa huitième session^a

Tableau 1
Contributions d'États

<i>État</i>	<i>Pour l'année</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Nombre de contributions</i>
Arabie Saoudite		20 000	5 février 2003 ^b	1
Brésil	2003	10 000	28 octobre 2002	4
Chypre	2003	4 000	6 août 2002	3
France	2002	34 778	21 mars 2002	4
Israël	2003	5 000	30 décembre 2002	1
Jamahiriya arabe libyenne	2002	5 000	6 février 2002	1
Pays- Bas	2003	87 870	20 octobre 2002	4
Qatar	2002	10 000	10 avril 2002	1
Saint-Siège	2003	1 000	22 octobre 2002	4
Total partiel (tableau 1)		177 648		

^a D'après des données provenant du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

^b Un chèque, parvenu au cours de la huitième session, a été transmis au Trésorier de l'Office des Nations Unies à Genève. La contribution a été officiellement enregistrée le 5 février 2003. Le Conseil a décidé de le prendre en compte lorsqu'il émettrait ses recommandations pour des subventions.

Tableau 2
Contributions d'organisations non gouvernementales, d'autres entités privées ou publiques et de particuliers

<i>Entité ou particulier</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Nombre de contributions</i>
Aichi International – Conférence sur les droits de l'homme (Japon)	212	7 mai 2002	1
Association of Humanitarian Lawyers (Mme Karen Parker, États-Unis)	500	15 février 2002	2
Étudiants de l'Instituto Tecnico Commerciale Statale Oscar Romero (Albino, Italie)	577	10 mai 2002	7
	1 109	18 décembre 2002	8
Élèves et enseignants de la Scelem (Italie)	525	22 janvier 2003	1
Association des juristes japonais en faveur de la solidarité internationale (Japon)	173	7 mai 2002	1
Nagasaki Case (Japon)	75	23 août 2002	1
Comité de travailleurs japonais pour les droits de l'homme (Japon)	267	7 mai 2002	2
M. Yorio Shiokawa (Tokyo, Japon)	185	7 mai 2002	5
	397	23 août 2002	6
M. Sandro Spinelli	158	21 janvier 2003	1
HVAC Systems Technology Inc. (M. David Solberg, Président, Minneapolis, États-Unis)	125	14 janvier 2002	1
Élèves et enseignants de l'Archway School (Gloucester, Royaume-Uni)	4 098	26 juin 2002	2
Total partiel (tableau 2)	8 401		
Total (tableaux 1 et 2)	186 049		

B. Promesses faites avant la huitième session

<i>État</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>
Japon ^a	36 000	29 janvier 2003
Pays-Bas	40 614	3 mai 2002
Total	76 614	

^a Promesse faite par le représentant du Japon le 24 janvier 2003 à la rencontre entre le Conseil d'administration et les donateurs, lors de la huitième session. Le Conseil a décidé de la prendre en compte lors de la formulation de ses recommandations sur les subventions à verser.

C. Contributions mises à la disposition du Conseil d'administration à sa neuvième session^a

(informations au 28 juillet 2003)

Tableau 1
Contributions d'États

<i>État</i>	<i>Pour l'année</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Nombre de contributions</i>
Afrique du Sud	2004	5 847	1er avril 2003	4
Bostwana	2004	500	13 mai 2003	1
France	2003	34 620	12 mai 2003	5
Maurice	2004	3 000	24 mars 2003	1
Total partiel (tableau 1)		43 967		

^a D'après des données provenant du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Tableau 2
Contributions d'organisations non gouvernementales, d'autres entités privées ou publiques et de particuliers

<i>Entité ou particulier</i>	<i>Pour l'année</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Nombre de contributions</i>
M. Yorio Shiokawa	2004	146	27 mars 2003	4
Comité de travailleurs japonais	2004	219	27 mars 2003	5
Étudiants et enseignants de l'Instituto Tecnico Commerciale Statale Oscar Romero (Albino, Italie)	2004	971	28 mai 2003	9
Total partiel (tableau 2)		1 336		
Total (tableaux 1 et 2)		45 303		

D. Promesses postérieures à la huitième session^a

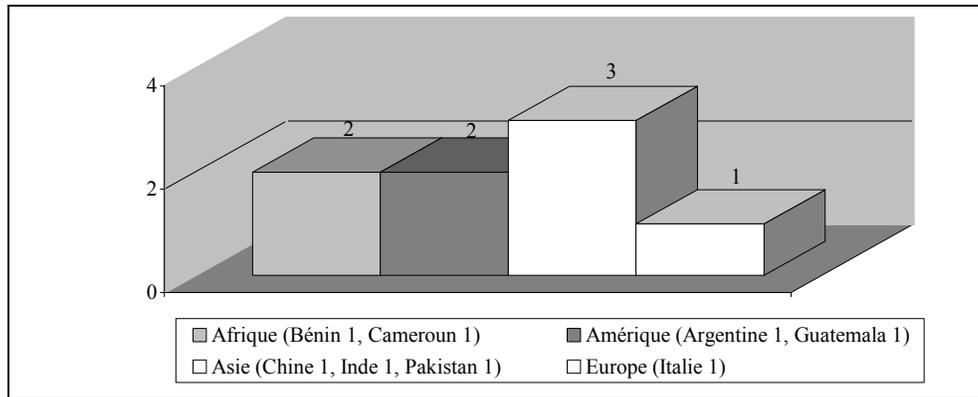
<i>Entité ou particulier</i>	<i>Pour l'année</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Nombre de contributions</i>
M. Yorio Shiokawa	2004	146	27 mars 2003	4
Comité de travailleurs japonais	2004	219	27 mars 2003	5
Étudiants et enseignants de l'Instituto Tecnico Commerciale Statale Oscar Romero (Albino, Italie)	2004	971	28 mai 2003	9
Total		1 336		

^a Informations au 28 juillet 2003 d'après des données provenant du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Annexe III

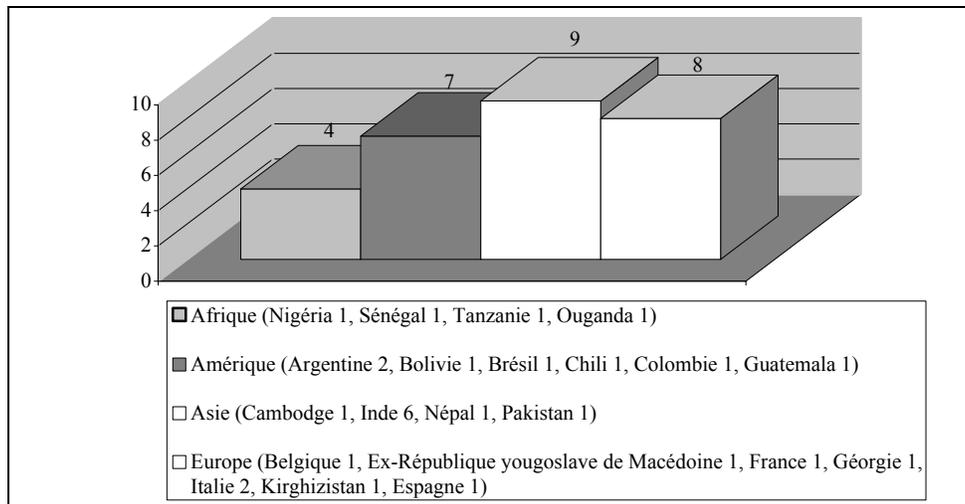
Répartition géographique des aides versées au titre de voyages et de projets

Figure 1
Répartition géographique des aides au titre de voyages accordées à la huitième session par le Conseil d'administration pour permettre la participation à la vingt-huitième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage (nombre de bénéficiaires)



Note : nombre total de demandes recevables d'aide au titre de voyages : 37; montant total demandé : environ 85 800 dollars.

Figure 2
Répartition géographique des aides au titre de projets accordées par le Conseil d'administration à sa huitième session (nombre de projets)



Note : Nombre total de demandes recevables d'aide au titre de projets : 55; montant total demandé : environ 745 000 dollars.

Annexe IV

Aides au titre de voyages et de projets accordées à sa huitième session par le Conseil d'administration pour permettre la participation à la vingt-huitième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage

A. Aides au titre de voyages

<i>Organisation et pays</i>	<i>Nom du représentant^a</i>	<i>Thème</i>
Les enfants de demain (Bénin)	Micheline Aklo (f)	Expériences d'une personne ayant fait l'objet de trafic
Réseau africain pour la prévention et la protection contre l'abus et la négligence de l'enfant (section camerounaise)	Modi Maimounatou (f)	Expérience de mariage précoce
Centro de Docentes Jubilados y Pensionados Santiago del Estero « Carmen Palumbo de Leguizamón » (Argentine)	Fabiana Voget (f)	Travail des enfants; exploitation de mineurs
End Sexual Exploitation of Children (Guatemala)	Maria E. Villarreal (f)	Trafic d'enfants
Comité de propagande et d'éducation sur la Convention des droits de l'enfant (Chine)	Fuyong Jiao (m) ^b	Étude clinique de 86 enfants ayant subis des abus sexuels
Conférence des femmes de l'Inde (Inde)	Yadav Shashi (f)	Discrimination sexuelle et mariage forcé des enfants
Association des femmes pakistanaises (Pakistan)	Anita Sattar Silat (f)	Combattre la discrimination : la criminalisation des relations sexuelles extraconjugales, y compris de l'adultère
Association de promotion et de défense des enfants Erythros (Italie)	Beza Belaineh Gebre (f) ^c	Exploitation sexuelle : soutenir, assister et protéger les victimes des trafics
	8 aides au titre de voyages;	
Total	21 995 dollars^d	

^a (f) : de sexe féminin; (m) : de sexe masculin.

^b Le bénéficiaire n'a pu participer à la vingt-huitième session du Groupe de travail. Sa subvention est mise en attente en vue de sa participation à la vingt-neuvième session.

^c La bénéficiaire n'a pu participer à la vingt-huitième session du Groupe de travail; elle y a été remplacée par Mme Dorothee Grosskraumbach.

^d Les bénéficiaires ont droit à un billet d'avion aller-retour et à une subvention de 175 dollars par journée de participation et pour deux journées supplémentaires au titre du voyage.

B. Aides au titre de projets

<i>Organisation et pays</i>	<i>Titre du projet ou thème traité</i>	<i>Subvention accordée (dollars É.-U.)</i>
Afrique		
Consulting Centre for Constitutional Right and Justice (Nigéria)	Assistance humanitaire, juridique et financière directe aux victimes de formes contemporaines d'esclavage et à leurs familles	6 000
Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (Sénégal)	Assistance aux victimes d'exploitation domestiques	15 000
Kiota Women's Health and Development Organization (Tanzanie)	Pénétrer dans l'univers de l'abus et de la violence contre les enfants : l'assistance aux filles victimes d'abus sexuel et de trafics	11 000
Kabagahi Trinity Association (Ouganda)	Soutien immédiat des femmes faisant l'objet d'une exploitation sexuelle	6 420
Amériques		
Centro de Docentes Jubilados y Pensionados Santiago del Estero « Carmen Palumbo de Leguizamón » (Argentine)	Élimination du travail infantile et re-scolarisation	7 500
Instituto de Religiosas Adoratrices del Santísimo Sacramento y de la Caridad (Argentine)	Assistance aux filles et femmes victimes d'exploitation sexuelle.	2 000
Parroquia Santísima Trinidad de la Diócesis de « El Alto » (Bolivie)	Centre d'éducation pour la prévention et la lutte contre le travail infantile	7 500
Caso do Pobre de Nossa Senhora de Copacabana (Brésil)	Assistance aux enfants victimes d'abus sexuels	2 000
Programa clubes juveniles Moani, Departamento de Pastoral Obrera, Arzobispado de la Santísima Concepción (Chili)	Éradication de l'exploitation ouvrière des enfants : assistance aux enfants ouvriers	2 000
Orden de Religiosas Adoratrices de Colombia (Colombie)	Prévention et accompagnement de femmes victimes de prostitution et de leurs familles	2 500
Les Trois Quarts du Monde (Guatemala)	Aide au logement, à l'éducation, à la formation et à la réinsertion des filles de la rue	7 500
Asie		
Protection et prévoyance dans la justice juvénile (Cambodge)	Poursuites judiciaires et réhabilitation des jeunes : assistance aux enfants exploités	4 000
Mahila Rural Development Youth Society (Inde)	Prise de conscience et lutte contre le travail infantile	3 000

<i>Organisation et pays</i>	<i>Titre du projet ou thème traité</i>	<i>Subvention accordée (dollars É.-U.)</i>
Conférence des femmes de l'Inde (Inde)	Assistance aux femmes victimes de formes contemporaines d'esclavage	3 500
Vedika (Inde)	Travail servile, travail infantile et trafic	3 000
Organisation internationale de la jeunesse morale (Inde)	Sensibilisation sur la question du mariage précoce	1 000
Cuddapah District Oppressed Peoples' Village Upliftment Committee (Inde)	Travail en servitude	7 000
Social and Economic Assistance for Rural and City Habitants (Inde)	Programmes de responsabilisation de femmes et enfants Dalits contre l'exploitation sexuelle	2 500
Informal Sector Service Centre (Népal)	Programme Bardiya ressuscitant le programme Kamaiya	11 000
Association of networks for community empowerment (Pakistan)	Programme d'éducation et de santé à l'intention des ouvriers des fourneaux à briques (travail infantile)	6 000
Europe		
Commission des églises pour les migrants en Europe (Belgique)	Création de réseaux contre la traite des femmes (ateliers pour professionnels)	2 000
Organisation non gouvernementale macédonienne des femmes agents de police (ex-République yougoslave de Macédoine)	Assistance aux enfants victimes d'abus sur la place publique	5 000
Agir pour les femmes en situation précaire (France)	Lutte contre l'esclavage domestique et assistance aux victimes	5 000
Centre d'information et de documentation sur les droits de l'homme (Géorgie)	Activités contre la traite des êtres humains	2 500
Movimento Laici America Latina (Italie)	Campagne de sensibilisation contre les formes contemporaines d'esclavage	2 000
Compagni di Strada (Italie)	Assistance aux femmes et filles forcées à se prostituer	1 000
Centre de soutien des femmes (Kirghizstan)	Activités de lutte contre les trafics : campagne et ligne téléphonique d'information et de sensibilisation	2 000
Adoratrices Proyecto Esperanza (Espagne)	Assistance systématique aux femmes victimes de trafic et d'exploitation sexuelle	1 000
Total	28 projets	130 920